

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATAPÉDIA**

Amqui, le 27 novembre 2024.

À la séance ordinaire du conseil de la MRC de La Matapédia tenue le 27 novembre 2024 à compter de 19 h 30 au centre administratif de la MRC de La Matapédia, situé au 420, route 132 Ouest à Amqui.

Sont présents :

M. Renaud Arguin (Saint-Tharcisus)	M. Dany Thériault (Sainte-Marguerite-Marie)
M. Jean-Paul Bélanger (Saint-Cléophas)	M. Martin Landry (Albertville)
M. Marcel Belzile (Sayabec)	M. Jean-Côme Lévesque (Saint-Léon-le-Grand)
Mme Sylvie Blanchette (Amqui)	M. Sébastien Lévesque (Sainte-Irène)
M. Normand Henley (Saint-Zénon-du-Lac-Humqui)	M. Gilbert Marquis (Saint-Noël)
M. Martin Carrier (Saint-Damase)	M. Jacques Pelletier (Val-Brillant)
M. Patrick Fillion (Saint-Moïse)	M. Nelson Pilote (Saint-Alexandre-des-Lacs)
M. Gérard Grenier (Lac-au-Saumon)	M. Carol Poitras (Sainte-Florence)
M. Georges Guénard (Saint-Vianney)	Mme Odile Roy (Causapsca)

sous la présidence de Mme Chantale Lavoie, préfète.

Absence : Aucune.

Personnes-ressources présentes : Mme Édith Pâquet, trésorière adjointe
M. Frédéric Desjardins, directeur du service d'aménagement et d'urbanisme
M. Stéphane Pineault, directeur du service de développement
M. Mamadou Sow, urbaniste
M. Pascal St-Amand, greffier adjoint
M. Joël Tremblay, directeur général et greffier-trésorier

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Résolution CM 2024-248 concernant l'ouverture de la séance ordinaire du 27 novembre 2024

Le quorum étant constaté, sur une proposition de M. Jean-Paul Bélanger, appuyée par M. Renaud Arguin, il est résolu d'ouvrir la séance à compter de 19 h 32.

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution CM 2024-249 concernant l'adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 27 novembre 2024

Sur une proposition de Mme Odile Roy, appuyée par M. Patrick Fillion, il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbaux de la séance ordinaire du 9 octobre 2024 et de la séance extraordinaire du 13 novembre 2024 – Adoption
4. Période de questions de l'assistance
5. Communication du service d'aménagement et d'urbanisme
 - 5.1. Règlement 2024-10 modifiant le schéma d'aménagement (règlement numéro 01-2001) de la MRC de La Matapédia afin d'autoriser les bâtiments agricoles sans élevage dans les affectations urbaines – Décision (REPORTÉ)
 - 5.2. Propositions de création d'aires protégées sur le territoire de la MRC de La Matapédia – Décision
 - 5.3. Plan d'aménagement intégré des terres publiques intramunicipales (PAI TPI) – Décision
6. Communication du service de développement
 - 6.1. Modification au programme du Fonds régions et ruralité (FRR) volet 1 – Décision
7. Matières résiduelles
 - 7.1. Budget 2025 de l'Écosite de La Matapédia – Décision
 - 7.2. Entente 2025 avec la Ressourcerie pour la récupération des meubles et électroménagers – Décision
8. Prévisions budgétaires 2025 – Décision
 - 8.1. Partie 1 - Budget de la MRC – Partie commune à l'ensemble
 - 8.2. Partie 2 - Inspection municipale
 - 8.3. Partie 3 - Gestion des terres publiques intramunicipales (TPI)
 - 8.4. Partie 4 - Délégation gestion des terres publiques
 - 8.5. Partie 5 - Premiers répondants secteur est
 - 8.6. Partie 6 - Premiers répondants secteur ouest

- 8.7. Partie 7 - Route verte
- 8.8. Partie 8 - Biomasse – Emprunt Fonds municipal vert
- 8.9. Partie 9 - Investissement parc éolien Lac-Alfred
- 8.10. Partie 10 - Investissement parcs éoliens Régie Énergie BSL (Roncevaux et Nicolas-Riou)
- 8.11. Territoires non organisés (TNO)
- 9. Règlement numéro 2024-07 décrétant les répartitions, tarifications et taux de taxes relatifs aux prévisions budgétaires de la MRC de La Matapédia et des TNO pour l'exercice financier 2025 – Dépôt et présentation du projet de règlement
- 10. Nominations – Décision
 - 10.1. Préfet suppléant
 - 10.2. Comité administratif
 - 10.3. Comités et organisations
- 11. Calendrier 2025 des séances ordinaires du conseil de la MRC – Décision
- 12. Déclaration d'intérêt pécuniaire de la préfète – Information
- 13. Gestion financière
 - 13.1. Remboursement anticipé du règlement numéro 2013-09 décrétant une dépense et un emprunt pour financer l'acquisition par la MRC de La Matapédia d'une part indivise du parc éolien du Lac-Alfred – Décision (RETIRÉ)
 - 13.2. Demande de report de l'aide financière accordée par le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) pour le projet d'aménagement d'une piste cyclable entre le Camping d'Amqui et le secteur Quatre-Vents – Décision
 - 13.3. Budget 2025 de la Corporation de gestion du Parc régional de Val-d'Irène – Décision
- 14. Gestion administrative
 - 14.1. Composition du comité santé et sécurité – Décision
 - 14.2. Poste de trésorière adjointe et directrice générale adjointe – Décision
 - 14.3. Affichage du poste de technicien comptable – Décision
 - 14.4. Renouvellement du contrat de PG Solutions – Décision
 - 14.5. Règlement 2024-11 abrogeant différents règlements de la MRC de La Matapédia – Avis de motion, dépôt et présentation
- 15. Correspondance
- 16. Période de questions de l'assistance
- 17. Autres sujets
 - 17.1. Prochaine rencontre – Séance ordinaire le 11 décembre 2024 à 19 h 30
 - 17.2. Facturation aux municipalités desservies par les services de la Sûreté du Québec – Décision
 - 17.3. Avis de la MRC – Consultation publique du Centre de services scolaire des Monts-et-Marées – Décision
- 18. Levée de la séance

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

3. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 OCTOBRE 2024 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 NOVEMBRE 2024 – ADOPTION

Résolution CM 2024-250 concernant l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 octobre 2024

Sur une proposition de M. Jacques Pelletier, appuyée par M. Jean-Côme Lévesque, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 octobre 2024. Le procès-verbal ayant été transmis avec l'avis de convocation, le conseil de la MRC en est dispensé de lecture.

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

Résolution CM 2024-251 concernant l'adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 novembre 2024

Sur une proposition de M. Georges Guénard, appuyée par M. Gérard Grenier, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 novembre 2024. Le procès-verbal ayant été transmis avec l'avis de convocation, le conseil de la MRC en est dispensé de lecture.

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune question n'est adressée par l'assistance.

5. COMMUNICATION DU SERVICE D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME

- 5.1 Règlement 2024-10 modifiant le schéma d'aménagement (règlement numéro 01-2001) de la MRC de La Matapédia afin d'autoriser les bâtiments agricoles sans élevage dans les affectations urbaines – Décision (REPORTÉ)

5.2 Propositions de création d'aires protégées sur le territoire de la MRC de La Matapédia – Décision

Résolution CM 2024-252 appuyant l'analyse par le gouvernement du Québec de la proposition de création de quatre aires protégées dans la MRC de La Matapédia

- ATTENDU que le Québec a adhéré au nouveau Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, et s'est ainsi engagé à protéger 30 % des terres et des océans de la planète (cible 3) d'ici 2030;
- ATTENDU qu'afin d'atteindre cette nouvelle cible, les municipalités et MRC sont appelées à jouer un rôle stratégique de premier plan en raison de leur expertise en matière d'aménagement du territoire;
- ATTENDU que le Québec protège actuellement près de 17% de son territoire continental et un peu plus de 10 % de ses milieux marins et côtiers, et que les écosystèmes au sud du 49e parallèle s'y trouvent sous-représentés;
- ATTENDU que la MRC souhaite jouer un rôle actif dans la protection des milieux naturels et de la biodiversité de son territoire;
- ATTENDU que la *Corporation d'Exploitation des Ressources fauniques de la Vallée de La Matapédia* a déposé le projet d'aire protégée n° PR-1021057 dans le cadre de l'appel à projets d'aires protégées en territoire public et méridional du gouvernement du Québec et a demandé l'appui de la MRC le 12 septembre dernier;
- ATTENDU que le *Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent* a déposé le projet d'aire protégée n° PR-1440963 dans le cadre de l'appel à projets d'aires protégées en territoire public et méridional du gouvernement du Québec et a demandé l'appui de la MRC le 23 octobre dernier;
- ATTENDU que le *Conseil de l'eau du Nord de la Gaspésie* a déposé le projet d'aire protégée n° PR-1006288 dans le cadre de l'appel à projets d'aires protégées en territoire public et méridional du gouvernement du Québec et a demandé l'appui de la MRC le 5 novembre dernier;
- ATTENDU que *Nature Québec* a déposé le projet d'aire protégée n° PR-0912728 dans le cadre de l'appel à projets d'aires protégées en territoire public et méridional du gouvernement du Québec et a demandé l'appui de la MRC le 6 novembre dernier;
- ATTENDU qu'aux termes de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* (RLRQ, c. C-61.01), une aire protégée est un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associés;
- ATTENDU que des phases d'analyse et de concertation seront portées par le gouvernement et permettront de rassembler toute l'information nécessaire à une prise de position éclairée quant aux territoires à protéger en priorité dans la région;
- ATTENDU que la priorisation des territoires à protéger prendra en compte la vision des parties prenantes régionales;

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition de M. Martin Carrier, appuyée par M. Martin Landry, il est résolu d'appuyer l'analyse par le gouvernement du Québec des projets d'aires protégées présentés par les quatre organismes mentionnés en préambule et de les soumettre à un exercice de concertation régionale.

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

Résolution CM 2024-253 rejetant la demande d'appui à l'analyse par le gouvernement du Québec de la proposition de création de trois aires protégées dans la MRC de La Matapédia

- ATTENDU que le Québec a adhéré au nouveau Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, et s'est ainsi engagé à protéger 30 % des terres et des océans de la planète (cible 3) d'ici 2030;
- ATTENDU qu'afin d'atteindre cette nouvelle cible, les municipalités et MRC sont appelées à jouer un rôle stratégique de premier plan en raison de leur expertise en matière d'aménagement du territoire;
- ATTENDU que le Québec protège actuellement près de 17% de son territoire continental et un peu plus de 10 % de ses milieux marins et côtiers, et que les écosystèmes au sud du 49e parallèle s'y trouvent sous-représentés;
- ATTENDU que la MRC souhaite jouer un rôle actif dans la protection des milieux naturels et de la biodiversité de son territoire;
- ATTENDU qu'un citoyen a déposé le projet d'aire protégée n° PR-1342141 dans le cadre de l'appel à projets d'aires protégées en territoire public et méridional du gouvernement du Québec et a demandé l'appui de la MRC le 24 octobre dernier;
- ATTENDU que *Sentier International des Appalaches* a déposé le projet d'aire protégée n° PR-1042163 dans le cadre de l'appel à projets d'aires protégées en territoire public et méridional du gouvernement du Québec et a demandé l'appui de la MRC le 6 novembre dernier;

- ATTENDU que *Sentier national* a déposé le projet d'aire protégée n° PR-0942929 dans le cadre de l'appel à projets d'aires protégées en territoire public et méridional du gouvernement du Québec et a demandé l'appui de la MRC le 7 novembre dernier;
- ATTENDU que ces trois demandes auraient notamment comme conséquence de limiter de façon importante le potentiel de développement de la villégiature commerciale dans le Parc régional de la Seigneurie-du-Lac-Matapédia que la MRC désire éventuellement exploiter;
- ATTENDU qu'il semble subsister la possibilité qu'un projet désavoué par la MRC puisse malgré tout être accepté lors de l'analyse interministérielle finale;
- ATTENDU que le refus d'appuyer les trois projets déposés assure que la MRC conserve le potentiel de développement de la villégiature commerciale et que le conseil ne veut pas courir de risque à cet effet;
- ATTENDU que la MRC aurait appuyé les demandes si elle avait eu la certitude de pouvoir les refuser ultérieurement lors du processus d'analyse;

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition de M. Marcel Belzile, appuyée par M. Renaud Arguin, il est résolu :

- de rejeter la demande d'appui des trois projets énumérés en préambule;
- d'inviter, dans le cadre d'un possible futur appel à projets d'aires protégées, les trois demandeurs à contacter la MRC pour convenir de projets acceptables à déposer.

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

5.3 Plan d'aménagement intégré des terres publiques intramunicipales (PAI TPI) – Décision

Résolution CM 2024-254 adoptant la version finale du Plan d'aménagement intégré des terres publiques intramunicipales (PAI TPI) 2024-2029

- Considérant que le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) a délégué, par le biais d'une convention de gestion territoriale, des pouvoirs et des responsabilités à la MRC en matière de planification, de gestion et de réglementation foncière sur les terres publiques intramunicipales.
- Considérant que la convention prévoit la conception d'un Plan d'aménagement intégré (PAI) des terres publiques intramunicipales;
- Considérant qu'un premier PAI a été adopté en 2001 et doit maintenant être révisé;
- Considérant que la MRC a élaboré le nouveau PAI 2024-2029 et l'a soumis à la consultation des municipalités concernées et du comité multiressource de la MRC;
- Considérant que la MRC a obtenu du gouvernement ses commentaires sur la version du PAI adoptée en février dernier et les a intégrés dans la version finale;

En conséquence, sur une proposition de M. Gérard Grenier, appuyée par M. Renaud Arguin, il est résolu d'adopter la version finale du PAI 2024-2029 et de la transmettre au ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF).

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

6. **COMMUNICATION DU SERVICE DE DÉVELOPPEMENT**

6.1 **Modification au programme du Fonds régions et ruralité (FRR) volet 1 – Décision**

Résolution CM 2024-255 concernant une modification au programme du Fonds régions et ruralité (FRR) volet 1 et un investissement pour le Parc régional de la Seigneurie-du-Lac-Matapédia

- Considérant que le programme vise à appuyer les efforts des entreprises (privées, coopératives) et des organismes (OBNL) afin de s'attaquer à la rareté de logements sur le territoire de la MRC de La Matapédia;
- Considérant que les coûts de réalisation de projets en habitation ont augmenté considérablement au cours des dernières années;
- Considérant que le programme ne fait pas la distinction entre les projets de plus petite envergure comparativement aux projets de plus grande envergure;
- Considérant qu'à la suite du désistement récent et imprévu de promoteurs potentiels, il est possible que des sommes résiduelles de 84 979,69 \$ doivent être réinvesties;

- Considérant que la MRC a adopté le Plan d'aménagement et de gestion 2024-2029 du Parc régional de la Seigneurie-du-Lac-Matapédia;
- Considérant qu'un projet visant l'érection d'un bâtiment de service et l'acquisition de matériel roulant dans le cadre de ce plan pourrait être réalisé grâce à la réaffectation des sommes résiduelles;
- Considérant qu'advenant que les sommes résiduelles ne soient pas investies dans un projet d'ici le 2 décembre 2024, elles devront être retournées dans l'enveloppe régionale du fonds gérée par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

En conséquence, sur une proposition de M. Marcel Belzile, appuyée par M. Gilbert Marquis, il est résolu ce qui suit :

D'autoriser la modification de l'aide financière maximale en fonction du nombre d'unités construites, les nouvelles modalités du programme étant les suivantes :

Coût du projet	Aide financière potentielle
Moins de 50 000 \$	Non admissible
Plus de 50 000 \$	20 % du coût de projet jusqu'à un maximum de 50 000 \$ pour les projets de moins de 10 unités.
Plus de 50 000 \$	20 % du coût de projet jusqu'à un maximum de 100 000 \$ pour les projets de plus de 10 unités.

D'autoriser que les sommes résiduelles du FRR volet 1 puissent être investies dans un projet de développement relatif au Plan d'aménagement et de gestion 2024-2029 du Parc régional de la Seigneurie-du-Lac-Matapédia;

De s'engager à réserver une somme de 49 061 \$, et ce, à même les mesures de soutien au développement et le volet 4 du Fonds régions et ruralité (budget 2026);

D'autoriser M. Joël Tremblay, directeur général et greffier-trésorier, à présenter une demande au Fonds régions et ruralité volet 1 et à signer tous les documents relatifs à ladite demande.

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

7. **MATIÈRES RÉSIDUELLES**

7.1 **Budget 2025 de l'Écosite de La Matapédia – Décision**

Résolution CM 2024-256 concernant l'approbation du budget 2025 de Écosite de La Matapédia

Sur une proposition de M. Martin Landry, appuyée par M. Sébastien Lévesque, il est résolu que le conseil de la MRC de La Matapédia approuve le budget 2025 de Écosite de La Matapédia.

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

7.2 **Entente 2025 avec la Ressourcerie pour la récupération des meubles et électroménagers – Décision**

Résolution CM 2024-257 concernant le renouvellement de l'entente avec la Ressourcerie de La Matapédia pour la récupération des meubles et électroménagers sur le territoire de la MRC de La Matapédia

Considérant que l'entente relative à la récupération des meubles et électroménagers sur le territoire de la MRC de La Matapédia avec la Ressourcerie de La Matapédia prend fin le 31 décembre 2024 ;

Considérant que la Ressourcerie souhaite reconduire une nouvelle entente d'une année pour la réalisation de 250 cueillettes à une tarification unitaire de 45 \$ en fonction du nombre réel de cueillettes pour l'année 2025.

En conséquence, sur une proposition de M. Patrick Fillion, appuyée par M. Jacques Pelletier, il est résolu que le conseil de la MRC :

1. Approuve le renouvellement de l'entente avec la Ressourcerie de La Matapédia pour la récupération des meubles et électroménagers sur l'ensemble du territoire de la MRC de la Matapédia ; cette entente est pour une période d'une année prenant fin au 31 décembre 2025 pour la réalisation d'un nombre estimé de 250 cueillettes au tarif unitaire de 45 \$;
2. Autorise Mme Chantale Lavoie, préfète, et M. Joël Tremblay, directeur général, à signer ladite entente pour et au nom de la MRC de La Matapédia.

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

8. PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2025 – DÉCISION

8.1 Partie 1 - Budget de la MRC – Partie commune à l'ensemble

Résolution CM 2024-258 concernant l'adoption de la partie 1 du budget de la MRC pour la partie commune à l'ensemble

Sur une proposition de M. Sébastien Lévesque, appuyée par M. Georges Guénard, il est résolu d'adopter les prévisions budgétaires de la partie 1, commune à l'ensemble, pour l'exercice financier 2025 de la MRC de La Matapédia qui se résument comme suit :

Revenus :

	Budget 2025	Quote-part	Services rendus		Transferts		Autres revenus		Aff. Surplus et fonds prév.
			municipalités	Autres	FRR	Autres	Intérêts	Autres	
Partie 1 (commune à l'ensemble)									
Programmes d'habitation	915 653 \$					915 653 \$			
Transport adapté et collectif	300 434 \$	70 000 \$			15 000 \$	215 434 \$			
Val-d'Irène	1 097 713 \$	9 000 \$		99 928 \$		0 \$	960 000 \$		38 786 \$
Développement social et soutien financier aux organismes	137 000 \$	25 500 \$			36 500 \$	75 000 \$			0 \$
Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS)	0 \$					0 \$		0 \$	0 \$
Développement	2 031 656 \$	84 527 \$		6 000 \$	1 470 237 \$	172 582 \$		267 450 \$	30 860 \$
Volet 3 - Signature innovation	352 065 \$				352 065 \$				0 \$
Volet 4 - Vitalisation	901 694 \$				901 694 \$		0 \$		0 \$
Programme de restauration du patrimoine immobilier	225 000 \$				67 015 \$	157 985 \$			0 \$
Accès Entreprises Québec	185 007 \$					185 007 \$			
Redevances parcs éoliens	738 503 \$							738 503 \$	0 \$
Entente développement culturel - 2	33 774 \$	0 \$			0 \$	0 \$		33 774 \$	0 \$
Évaluation et géomatique	728 628 \$	523 334 \$	151 000 \$			17 494 \$		1 800 \$	35 000 \$
Aménagement	270 148 \$	59 983 \$	0 \$	0 \$	130 859 \$	69 306 \$			10 000 \$
Urbanisme	80 815 \$	31 737 \$	49 078 \$						0 \$
Gestion des cours d'eau	9 345 \$	9 168 \$							177 \$
Génie municipal	1 597 862 \$	90 812 \$	996 969 \$	200 000 \$		232 865 \$		61 216 \$	16 000 \$
Plan climat	149 852 \$		7 500 \$			142 352 \$			
Gestion des matières résiduelles	4 028 551 \$	3 758 622 \$				0 \$		128 429 \$	141 500 \$
Infroute, informatique et téléphonie IP	166 226 \$	50 300 \$		88 084 \$		21 942 \$			5 900 \$
Génie forestier	84 000 \$	0 \$		84 000 \$					0 \$
Sécurité incendie	2 288 014 \$	1 511 589 \$		142 250 \$		332 675 \$	0 \$	1 500 \$	300 000 \$
Sécurité civile	69 360 \$	39 360 \$					0 \$		30 000 \$
Total partie 1	18 225 586 \$	6 878 140 \$	1 219 747 \$	781 032 \$	3 018 870 \$	2 934 778 \$	200 100 \$	2 334 572 \$	858 347 \$

Dépenses :

	Budget 2025	Salaire et av. sociaux	Communic. et transport	Location équip. locaux	Assurances et serv. prof.	Cotisations	Entretien	Fournitures	Repas et frais comité	Autres	Immobilisations	Remb. de la dette
législation et communication	681 752 \$	386 276 \$	22 605 \$	700 \$	27 021 \$	23 600 \$	500 \$	1 500 \$	7 000 \$	112 550 \$	0 \$	
Palais de justice et centre administratif	716 585 \$				33 134 \$		132 653 \$	3 210 \$		98 774 \$	5 000 \$	443 814 \$
Programmes d'habitation	915 653 \$		350 \$		75 228 \$			75 \$		840 000 \$		
Transport adapté et collectif	300 434 \$									300 434 \$		
Val-d'Irène	1 097 713 \$			230 \$	954 014 \$					2 000 \$	55 000 \$	86 469 \$
Développement social et soutien financier aux organismes	137 000 \$									137 000 \$		
Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS)	0 \$				0 \$			0 \$		0 \$		
Développement	2 031 656 \$	962 719 \$	24 100 \$	600 \$	16 070 \$	6 000 \$	250 \$	22 800 \$	1 000 \$	994 517 \$	3 500 \$	100 \$
Volet 3 - Signature innovation	352 065 \$	47 940 \$	0 \$		0 \$	126 \$				304 000 \$		
Volet 4 - Vitalisation	901 694 \$	91 494 \$	0 \$		0 \$	200 \$				810 000 \$		
Programme de restauration du patrimoine immobilier	225 000 \$									225 000 \$		
Accès Entreprises Québec	185 007 \$	175 807 \$	4 500 \$	2 400 \$	1 500 \$	500 \$		300 \$				
Développement éolien	738 503 \$		0 \$		53 301 \$					685 202 \$		
Entente développement culturel - 2	33 774 \$									33 774 \$		
Évaluation et géomatique	728 628 \$	483 942 \$	12 400 \$	650 \$	220 636 \$	1 500 \$	500 \$	2 000 \$	3 000 \$	1 000 \$	3 000 \$	
Aménagement	270 148 \$	234 460 \$	3 650 \$	650 \$	21 088 \$	3 800 \$		2 700 \$	800 \$		3 000 \$	
Urbanisme	80 815 \$	47 678 \$	0 \$		1 400 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	31 737 \$		0 \$
Gestion des cours d'eau	9 345 \$	0 \$	1 000 \$		7 995 \$	350 \$		0 \$				0 \$
Génie municipal	1 597 862 \$	978 070 \$	26 400 \$	42 000 \$	417 694 \$	7 500 \$	18 500 \$	19 400 \$	7 000 \$	3 250 \$	68 006 \$	10 042 \$
Plan climat	149 852 \$	112 102 \$	5 800 \$	450 \$	29 500 \$	650 \$	100 \$	450 \$	800 \$			0 \$
Gestion des matières résiduelles	4 028 551 \$				3 976 616 \$			0 \$				51 935 \$
Infroute, informatique et téléphonie IP	166 226 \$	111 969 \$	12 800 \$		37 307 \$	300 \$		650 \$	200 \$		3 000 \$	
Génie forestier	84 000 \$	76 375 \$	4 675 \$	0 \$	500 \$	250 \$	0 \$	1 100 \$	600 \$		500 \$	
Sécurité incendie	2 288 014 \$	923 170 \$	110 115 \$	120 500 \$	146 005 \$	2 200 \$	91 875 \$	113 800 \$	10 500 \$	75 910 \$	276 765 \$	417 174 \$
Sécurité civile	69 360 \$	60 655 \$	1 750 \$	1 875 \$	3 130 \$	400 \$	300 \$	1 050 \$	200 \$			
Total partie 1	18 225 586 \$	5 152 677 \$	236 895 \$	170 755 \$	6 070 668 \$	50 875 \$	244 928 \$	172 335 \$	35 500 \$	4 662 448 \$	418 771 \$	1 009 734 \$

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Mme Sylvie Blanchette demande le vote.

Représentant	Remplaçant	Municipalité	POUR				CONTRE				
			Vote (inscrite l's'il n'a pas de voix)	Nbr de voix	Population	%	Vote (inscrite l's'il n'a pas de voix)	Nbr de voix	Population	%	
Renaud Arguin		Saint-Tharcisius	1	1	417	2,34		1	417	2,34	
Jean-Côme Lévesque		Saint-Léon-le-Grand	1	1	973	5,47		1	973	5,47	
Patrick Fillion		Saint-Moïse	1	1	551	3,19		1	551	3,19	
Gilbert Marquis		Saint-Noël	1	1	385	2,16		1	385	2,16	
Marlène Landry	Dany Thériault	Sainte-Marguerite-Ma	1	1	186	1,05		1	186	1,05	
Georges Guénard		Saint-Vianney	1	1	434	2,44		1	434	2,44	
Carol Poitras		Sainte-Florence	1	1	350	1,97		1	350	1,97	
Martin Carrier		Saint-Damase	1	1	384	2,16		1	384	2,16	
Gérard Grenier		Lac-au-Saumon	1	1	1480	8,32		1	1480	8,32	
Sébastien Lévesque		Sainte-Érène	1	1	407	2,29		1	407	2,29	
Gino Canuel	Normand Henley	St-Zénon-Lac-Humqu	1	1	366	2,06		1	366	2,06	
Martin Landry		Albertville	1	1	266	1,50		1	266	1,50	
Jean-Paul Bélanger		Saint-Cléophas	1	1	315	1,77		1	315	1,77	
Odile Roy		Causapsco	1	2	2146	12,06		2	2146	12,06	
Jacques Pelletier		Val-Brillant	1	1	925	5,20		1	925	5,20	
Nelson Pilote		St-Alexandre-des-Lacs	1	1	305	1,71		1	305	1,71	
Sylvie Blanchette		Amqui		4	6129	34,45	1	4	6129	34,45	
Marcel Belzile		Sagabec	1	2	1771	9,96		2	1771	9,96	
Population totale			17 790	50% + 1 =	8896						
RÉSULTATS DU VOTE :			Nombre de voix :	19			4				
			Population attribuée :			11661			6129		
			Décision double majorité :	Adopté							
			Décision :	Ni positive ni négative, pas de double majorité							
			Vote prépondérant du préfet :		Pour :		Contre :				
Décision finale :			Adoptée								

Adoptée.

8.2 Partie 2 - Inspection municipale

Résolution CM 2024-259 concernant l'adoption de la partie 2 du budget de la MRC pour l'inspection municipale

Sur une proposition de M. Jacques Pelletier, appuyée par M. Jean-Paul Bélanger, il est résolu d'adopter les prévisions budgétaires de la partie 2, inspection municipale, pour l'exercice financier 2025 de la MRC de La Matapédia qui se résument comme suit :

Revenus :

	Budget 2025	Quote-part	Services rendus		Transferts		Autres revenus		Aff. Surplus et fonds prév.
			municipalités	Autres	FRR	Autres	Intérêts	Autres	
Partie 2 - Inspection municipale	379 944 \$	360 411 \$		0 \$					19 533 \$

Dépenses :

	Budget 2025	Salaires et av. sociaux	Communic. et transport	Location équip. Hocoax	Assurances et serv. prof.	Cotisations	Entretien	Fournitures	Repas et frais comité	Autres	Immobilisations	Remb. de la dette

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

8.3 Partie 3 - Gestion des terres publiques intramunicipales (TPI)

Résolution CM 2024-260 concernant l'adoption de la partie 3 du budget de la MRC pour la gestion des terres publiques intramunicipales (TPI)

Sur une proposition de M. Carol Poitras, appuyée par M. Marcel Belzile, il est résolu d'adopter les prévisions budgétaires de la partie 3, terres publiques intramunicipales (TPI), pour l'exercice financier 2025 de la MRC de La Matapédia qui se résument comme suit :

Revenus :

	Budget 2025	Quote-part	Services rendus		Transferts		Autres revenus		Aff. Surplus et fonds prév.	
			municipalités	Autres	FRR	Autres	Intérêts	Autres		
Partie 3 - Terres publiques intramunicipales (TPI)	608 670 \$			100 045 \$			75 211 \$	15 000 \$	406 225 \$	12 189 \$

Dépenses :

	Budget 2025	Salaires et av. sociaux	Communic. et transport	Location équip. Hocoax	Assurances et serv. prof.	Cotisations	Entretien	Fournitures	Repas et frais comité	Autres	Immobilisations	Remb. de la dette

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

8.4 Partie 4 - Délégation gestion des terres publiques

Résolution CM 2024-261 concernant l'adoption de la partie 4 du budget de la MRC pour la délégation de gestion des terres publiques

Sur une proposition de M. Martin Landry, appuyée par M. Jean-Côme Lévesque, il est résolu d'adopter les prévisions budgétaires de la partie 4, Délégation gestion foncière des terres publiques, pour l'exercice financier 2025 de la MRC de La Matapédia qui se résumant comme suit :

Revenus :

	Budget 2025	Quote-part	Services rendus		Transferts		Autres revenus		Aff. Surplus et fonds prév.
			municipalités	Autres	FRR	Autres	Intérêts	Autres	
Partie 4 - Délégation gestion terres publiques	77 191 \$			66 407 \$			10 784 \$	0 \$	0 \$

Dépenses :

	Budget 2025	Salaire et av. sociaux	Communic. et transport	Location équip.+locaux	Assurances et serv. prof.	Cotisations	Entretien	Fournitures	Repas et frais comité	Autres	Immobilisations	Remb. de la dette

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

8.5 Partie 5 - Premiers répondants secteur est

Résolution CM 2024-262 concernant l'adoption de la partie 5 du budget de la MRC pour les premiers répondants du secteur est

Sur une proposition de M. Carol Poitras, appuyée par Mme Odile Roy, il est résolu d'adopter les prévisions budgétaires de la partie 5, premiers répondants secteur est, pour l'exercice financier 2025 de la MRC de La Matapédia qui se résumant comme suit :

Revenus :

	Budget 2025	Quote-part	Services rendus		Transferts		Autres revenus		Aff. Surplus et fonds prév.
			municipalités	Autres	FRR	Autres	Intérêts	Autres	
Partie 5 - Premiers répondants - Secteur Est	7 154 \$	0 \$							7 154 \$

Dépenses :

	Budget 2025	Salaire et av. sociaux	Communic. et transport	Location équip.+locaux	Assurances et serv. prof.	Cotisations	Entretien	Fournitures	Repas et frais comité	Autres	Immobilisations	Remb. de la dette

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

8.6 Partie 6 - Premiers répondants secteur ouest

Résolution CM 2024-263 concernant l'adoption de la partie 6 du budget de la MRC pour les premiers répondants du secteur ouest

Sur une proposition de M. Patrick Fillion, appuyée par M. Martin Carrier, il est résolu d'adopter les prévisions budgétaires de la partie 6, premiers répondants secteur ouest, pour l'exercice financier 2025 de la MRC de La Matapédia qui se résumant comme suit :

Revenus :

	Budget 2025	Quote-part	Services rendus		Transferts		Autres revenus		Aff. Surplus et fonds prév.
			municipalités	Autres	FRR	Autres	Intérêts	Autres	
Partie 6 - Premiers répondants - Secteur Ouest	669 \$	0 \$						0 \$	669 \$

Dépenses :

	Budget 2025	Salaire et av. sociaux	Communic. et transport	Location équip.+locaux	Assurances et serv. prof.	Cotisations	Entretien	Fournitures	Repas et frais comité	Autres	Immobilisations	Remb. de la dette

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

8.7 Partie 7 - Route verte

Résolution CM 2024-264 concernant l'adoption de la partie 7 du budget de la MRC pour la Route verte

Sur une proposition de M. Patrick Fillion, appuyée par M. Jacques Pelletier, il est résolu d'adopter les prévisions budgétaires de la partie 7, Route verte, pour l'exercice financier 2025 de la MRC de La Matapédia qui se résumant comme suit :

Revenus :

	Budget 2025	Quote-part	Services rendus		Transferts		Autres revenus		Aff. Surplus et fonds prév.
			municipalités	Autres	FRR	Autres	Intérêts	Autres	
Partie 7 - Route Verte	204 911 \$	58 472 \$					146 439 \$		0 \$

Dépenses :

	Budget 2025	Salaires et av. sociaux	Communic. et transport	Location équip. locaux	Assurances et serv. prof.	Cotisations	Entretien	Fournitures	Repas et frais comité	Autres	Immobilisations	Remb. de la dette
Partie 7 - Route Verte	204 911 \$				47 358 \$		47 755 \$			89 239 \$		20 568 \$

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

M. Martin Landry quitte la rencontre à 20 h 44. Le quorum est maintenu.

8.8 Partie 8 - Biomasse – Emprunt Fonds municipal vert

Résolution CM 2024-265 concernant l'adoption de la partie 8 du budget de la MRC pour l'emprunt Fonds municipal vert

Sur une proposition de M. Marcel Belzile, appuyée par M. Sébastien Lévesque, il est résolu d'adopter les prévisions budgétaires de la partie 8, Biomasse – Emprunt Fonds municipal vert, pour l'exercice financier 2025 de la MRC de La Matapédia qui se résumant comme suit :

Revenus :

	Budget 2025	Quote-part	Services rendus		Transferts		Autres revenus		Aff. Surplus et fonds prév.
			municipalités	Autres	FRR	Autres	Intérêts	Autres	
Partie 8 - Biomasse - Fonds Municipal Vert	47 165 \$	47 165 \$							

Dépenses :

	Budget 2025	Salaires et av. sociaux	Communic. et transport	Location équip. locaux	Assurances et serv. prof.	Cotisations	Entretien	Fournitures	Repas et frais comité	Autres	Immobilisations	Remb. de la dette
Partie 8 - Biomasse - Fonds Municipal Vert	47 165 \$											47 165 \$

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

8.9 Partie 9 - Investissement parc éolien Lac-Alfred

Résolution CM 2024-266 concernant l'adoption de la partie 9 du budget de la MRC pour l'investissement au parc éolien Lac-Alfred

Sur une proposition de M. Gilbert Marquis, appuyée par M. Nelson Pilote, il est résolu d'adopter les prévisions budgétaires de la partie 9, Investissement parc éolien du Lac-Alfred, pour l'exercice financier 2025 de la MRC de La Matapédia qui se résumant comme suit :

Revenus :

	Budget 2025	Quote-part	Services rendus		Transferts		Autres revenus		Aff. Surplus et fonds prév.
			municipalités	Autres	FRR	Autres	Intérêts	Autres	
Partie 9 - Investissements Lac-Alfred	5 800 000 \$							5 800 000 \$	0 \$

Dépenses :

	Budget 2025	Salaires et av. sociaux	Communic. et transport	Location équip. locaux	Assurances et serv. prof.	Cotisations	Entretien	Fournitures	Repas et frais comité	Autres	Immobilisations	Remb. de la dette
Partie 9 - Investissement Lac-Alfred	5 800 000 \$									400 727 \$		5 399 273 \$

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

8.10 Partie 10 - Investissement parcs éoliens Régie Énergie BSL (Roncevaux et Nicolas-Riou)

Résolution CM 2024-267 concernant l'adoption de la partie 10 du budget de la MRC pour l'investissement des parcs éoliens de la Régie Énergie Bas-Saint-Laurent (Roncevaux et Nicolas-Riou)

Sur une proposition de M. Sébastien Lévesque, appuyée par M. Dany Thériault, il est résolu d'adopter les prévisions budgétaires de la partie 10, Investissement parcs éoliens du Bas-Saint-Laurent (Roncevaux et Nicolas-Riou), pour l'exercice financier 2025 de la MRC de La Matapédia qui se résumant comme suit :

Revenus :

	Budget 2025	Quote-part	Services rendus		Transferts		Autres revenus		Aff. Surplus et fonds prév.
			municipalités	Autres	FRR	Autres	Intérêts	Autres	
Partie 10 - Investissements projets éoliens BSL	670 000 \$							670 000 \$	

Dépenses :

	Budget 2025	Salaires et av. sociaux	Communic. et transport	Location équip. locaux	Assurances et serv. prof.	Cotisations	Entretien	Fournitures	Repas et frais comité	Autres	Immobilisations	Remb. de la dette
Partie 10 - Investissements projets éoliens BSL	670 000 \$									670 000 \$		

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

M. Martin Landry intègre la rencontre à 20 h 47.

0100

8.11 Territoires non organisés (TNO)

Résolution CM 2024-268 concernant l'adoption du budget des territoires non organisés (TNO)

Sur une proposition de M. Renaud Arguin, appuyée par M. Jacques Pelletier, il est résolu d'adopter les prévisions budgétaires pour les territoires non organisés (TNO), pour l'exercice financier 2025 de la MRC de La Matapédia, qui se résument comme suit :

REVENUS	Budget 2025
Taxes générales (0121110)	428 054 \$
Taxe spéciale Lac Huit Mille (0121120)	2 300 \$
Taxe spéciale Routhierville - déneigement (0121123)	4 774 \$
Taxe spéciale SLM (entente déneigement) (0121122)	13 600 \$
Taxe spéciale Domaine Casault (déneigement) (0121121)	
En-lieu de taxes (0122123)	5 000 \$
Compensation terres publiques (0122215)	56 603 \$
Péréquation (0122932)	4 708 \$
Droits mutations et supplétif (0123313)	3 500 \$
Intérêts arriérés de taxes (0123332)	500 \$
Intérêts banque (0123335)	5 000 \$
Revenus gestion des baux SLM	13 750 \$
Autres revenus (0123491)	1 000 \$
Sécurité civile	
Revenus vs permis	1 000 \$
Subv. Prise en charge réseau routier (0138231)	40 107 \$
Subvention entretien passage à niveau (0138235)	4 000 \$
Subvention PAFSSPA (0138110) et/ou FRR	33 970 \$
Surplus affecté	26 557 \$
Subvention taxe d'accise (TECQ) (0138902)	150 000 \$
Partage 1 point taxe vente (0138946)	3 525 \$
Total	797 948 \$
DÉPENSES	
Salaire régulier (141 à 148)	94 334 \$
Contribution employeur (200)	18 900 \$
Déplacement (310)	4 000 \$
Poste (321)	900 \$
Téléphone (331)	250 \$
Aliments/boisson (610)	100 \$
Avis publics (341)	1 500 \$
Inspecteur municipal (410)	23 143 \$
Berce spondyle (416)	5 000 \$
Services scientifiques et génie (411)	20 000 \$
Services juridiques (412)	2 500 \$
Vérification (413)	5 000 \$
Contrat service informatique (415)	2 840 \$
Évaluation municipale (414)	23 455 \$
Services professionnels (418)	27 500 \$
Assurance-incendie (420)	
Assurance-responsabilité (422)	4 940 \$
Cautionnement (423)	210 \$
Formation (454)	500 \$
Police - SQ (441)	58 359 \$
Matières résiduelles (446)	1 500 \$
Cotisation (494)	775 \$
Voirie - entretien chemins (520)	26 700 \$
Voirie - amélioration chemins (527)	10 000 \$
Voirie - taxe accise (525)	150 000 \$
Loyer centre administratif et terrains (511)	3 300 \$
Entretien chemins hiver Routhierville (521)	83 633 \$
Entretien chemins hiver SLM (521-1)	13 600 \$
Entretien chemins hiver Domaine Casault (520-1)	
Entretien chemin Lac Huit Mille (523-1)	4 600 \$
Entretien passage à niveau (523)	4 000 \$
Entretien ameublement et équipement (519)	500 \$
Articles de quincaillerie (641)	100 \$
Fournitures et photocopies (670)	1 000 \$
Éclairage (681)	300 \$
Frais banque (890)	450 \$
Quote-part MRC (951)	145 225 \$
Gestion des actifs	1 350 \$
Immobilisations (2230033)	1 000 \$
Parc SLM (529)	15 000 \$
Amélioration Parc SLM (PAFSSPA)	31 000 \$
Urbanisme	3 726 \$
Gestion des baux SLM	5 883 \$
Projet sécurité civile	
Vêtements	500 \$
Plan climat	375 \$
Total	797 948 \$

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

9. RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-07 DÉCRÉTANT LES RÉPARTITIONS, TARIFICATIONS ET TAUX DE TAXES RELATIFS AUX PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE LA MRC DE LA MATAPÉDIA ET DES TNO POUR L'EXERCICE FINANCIER 2025 – DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT

M. Martin Landry dépose et présente séance tenante le projet de règlement numéro 2024-07 décrétant les répartitions, tarifications et taux de taxes relatifs aux prévisions budgétaires de la MRC de La Matapédia et des TNO pour l'exercice financier 2025.

10. NOMINATIONS – DÉCISION

10.1 Préfet suppléant

Mme Chantale Lavoie, préfète, désigne M. Martin Landry à titre de préfet suppléant de la MRC de La Matapédia pour la prochaine année. Une lettre confirmant la nomination a été déposée le 27 novembre 2024 auprès du greffier adjoint de la MRC.

10.2 Comité administratif

M. Renaud Arguin quitte la rencontre à 21 h 15. Le quorum est maintenu.

Résolution CM 2024-269 concernant la nomination du comité administratif

Sur une proposition de M. Sébastien Lévesque, appuyée par M. Gérard Grenier, il est résolu de nommer les personnes suivantes sur le comité administratif de la MRC, à savoir :

1. Mme Chantale Lavoie, préfète
2. M. Martin Landry, préfet suppléant
3. Mme Sylvie Blanchette, Ville d'Amqui
4. Mme Odile Roy, Ville de Causapscal
5. M. Nelson Pilote
6. M. Jean-Côme Lévesque
7. M. Patrick Fillion

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

M. Renaud Arguin intègre la rencontre à 21 h 16.

10.3 Comités et organisations

Résolution CM 2024-270 concernant la nomination de représentants du conseil de la MRC sur des comités et commissions de la MRC

Sur une proposition de Mme Sylvie Blanchette, appuyée par M. Jean-Paul Bélanger, il est résolu de nommer les personnes suivantes sur les comités et commissions de la MRC :

Bureau des délégués (\$) (3 représentants) Code municipale, article 129 : doit être nommé en novembre	<ol style="list-style-type: none"> 1. Mme Chantale Lavoie (d'office) 2. M. Jean-Paul Bélanger 3. M. Gérard Grenier
Comité communications (\$) (5 représentants)	<ol style="list-style-type: none"> 1. Mme Chantale Lavoie (d'office) 2. M. Jean-Paul Bélanger 3. M. Martin Landry 4. M. Martin Carrier 5. Mme Sylvie Blanchette
Comité consultatif en culture et patrimoine (\$) (1 représentant)	<ol style="list-style-type: none"> 1. M. Martin Carrier
Comité de développement et Comité d'investissement (\$) (3 représentants)	<ol style="list-style-type: none"> 1. Mme Chantale Lavoie (d'office) 2. Mme Sylvie Blanchette 3. M. Marcel Belzile
Comité Innovation-Vitalisation (FRR volets 3 et 4) (\$) Au moins un représentant des municipalités Q3 et deux représentants des municipalités Q4. Rappel de la composition du comité : La préfète (d'office); 5 municipalités représentantes des municipalités dites Q5 (présentant un indice de vitalité très négatif, Saint-Noël, Causapscal, Saint-Moïse, Albertville, Saint-Tharcisius, Sayabec, Saint-Vianney, Saint-Zénon-du-Lac-Humqui, Sainte-Florence, Saint-Cléophas); 2 municipalités représentantes des municipalités dites Q4 (Sainte-Irène, Val-Brillant, Lac-au-Saumon,	<ol style="list-style-type: none"> 1. M. Nelson Pilote Q3 2. M. Gilbert Marquis Q5 3. M. Patrick Fillion Q5 4. M. Jean-Côme Lévesque Q4 5. Mme Sylvie Blanchette Q4 6. Mme Odile Roy Q5 7. M. Martin Landry Q5 8. M. Jean-Paul Bélanger Q5 9. Mme Chantale Lavoie (d'office)

Sainte-Marguerite-Marie, Saint-Léon-le-Grand, Saint-Damase, Amqui); 1 municipalité représentante des municipalités dites Q3 (Saint-Alexandre-des-Lacs);	
Comité Accès entreprise Québec (\$)	1. Mme Chantale Lavoie (d'office) 2. M. Marcel Belzile 3. Mme Sylvie Blanchette (d'office)
Comité multiresource (\$)	1. M. Patrick Fillion 2. M. Carol Poitras
Comité de relations de travail (\$)	1. Mme Chantale Lavoie (d'office) 2. M. Sébastien Lévesque 3. M. Martin Landry 4. À déterminer
Comité d'appréciation de rendement - direction générale (\$)	1. Mme Chantale Lavoie (d'office) 2. M. Sébastien Lévesque 3. Mme Sylvie Blanchette
Comité gestion animalière Étude de faisabilité (\$)	1. M. André Fournier (citoyen) 2. M. Georges Guénard 3. M. Jean-Côme Lévesque 4. Mme Linda Lamontagne, personne-ressource
Comité Vigie-Santé (\$)	1. Mme Chantale Lavoie 2. M. Nelson Pilote 3. M. Martin Landry 4. Mme Sylvie Blanchette
Comité de sécurité publique (\$)	1. M. Marcel Belzile 2. Mme Sylvie Blanchette 3. M. Nelson Pilote 4. M. Jacques Pelletier 5. Mme Odile Roy 6. Mme Chantale Lavoie, préfète
Société d'énergies renouvelables de La Matapédia (SERM) (\$)	1. Mme Chantale Lavoie (d'office) 2. Mme Sylvie Blanchette 3. M. Gino Canuel 4. M. Gérard Grenier 5. M. Joël Tremblay, MRC
Comité « main-d'œuvre municipale »	À déterminer
Comité « logement et habitation »	1. Mme Sylvie Blanchette 2. M. Marcel Belzile 3. M. Jacques Pelletier 4. M. Georges Guénard 5. Mme Chantale Lavoie
Comité de réflexion sur les écocentres de la MRC de La Matapédia	1. M. Georges Guénard 2. M. Nelson Pilote 3. Mme Odile Roy 4. Mme Sylvie Blanchette 5. M. Jean-Côme Lévesque 6. M. Marcel Belzile 7. M. Luc Massé, directeur, Écosite de La Matapédia 8. M. Vincent Dufour, directeur RITMRMM 9. Mme Nathalie Lévesque, MRC 10. M. Jonathan Simard, MRC 11. M. Joël Tremblay, MRC
Comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels	1. M. Joël Tremblay, MRC 2. M. Steve Dufour, MRC 3. M. Pascal St-Amand, MRC
Régie intermunicipale de transport du Bas-Saint-Laurent	1. Mme Sylvie Blanchette 2. Mme Chantale Lavoie (substitut)
Comité de gestion des risques	1. M. Gino Canuel 2. Mme Sylvie Blanchette
Comité de travail concernant l'hébergement (Val-d'Irène)	1. Mme Chantale Lavoie, préfète 2. M. Stéphane Pineault, MRC 3. M. Mario Turbide, MRC 4. M. Joël Tremblay, MRC 5. M. Manuel Cantin – Val-d'Irène 6. M. André Léger – Val-d'Irène 7. M. William de la Chevrotière – Val-d'Irène
Comité provisoire – Planification stratégique	1. Mme Chantale Lavoie 2. Mme Sylvie Blanchette 3. M. Sébastien Lévesque 4. M. Joël Tremblay, MRC 5. M. Frédéric Desjardins, MRC 6. M. Stéphane Pineault, MRC

(\$) Payé par la MRC

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

Résolution CM 2024-271**concernant la nomination de représentants du conseil de la MRC dans des organisations externes à la MRC**

Sur une proposition de M. Sébastien Lévesque, appuyée par M. Gérard Grenier, il est résolu de nommer les personnes suivantes auprès d'organisations externes de la MRC :

Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent	1. Mme Chantale Lavoie (d'office)
Comité accessibilité	1. Mme Sylvie Blanchette
Corporation de gestion du Parc régional de Val-d'Irène (\$)	1. M. Jacques Pelletier 2. M. Gino Canuel 3. M. Mario Turbide, MRC
Corporation de gestion des rivières Matapédia et Patapédia (\$)	1. M. Jean-Côme Lévesque
Écosite de La Matapédia (\$)	1. M. Georges Guénard 2. M. Nelson Pilote
Organisme de bassin versant Matapédia-Restigouche	1. Mme Marlène Landry 2. M. Nelson Pilote (substitut)
Régie intermunicipale de l'aéroport régional de Mont-Joli	4. Mme Chantale Lavoie (d'office) 5. Mme Sylvie Blanchette (d'office)
Régie intermunicipale d'énergie éolienne du Bas-Saint-Laurent	1. Mme Chantale Lavoie (d'office)
Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles des MRC de La Matapédia et de La Mitis (\$)	1. M. Sébastien Lévesque 2. M. Georges Guénard 3. Mme Sylvie Blanchette
Société d'aide au développement des collectivités (SADC)	1. M. Jean-Côme Lévesque
Table régionale des élus municipaux du Bas-Saint-Laurent	1. Mme Chantale Lavoie (d'office)
Transport adapté et collectif La Caravelle Inc. (\$)	1. M. Sébastien Lévesque
Véloroute Desjardins de La Matapédia	1. Mme Sylvie Blanchette 2. Mme Odile Roy
Fonds d'aide au rayonnement des régions (FARR)	1. Mme Chantale Lavoie (d'office) 2. Mme Sylvie Blanchette (d'office)
Comité de pilotage - Politique de développement sociale (CDC)	1. Mme Chantale Lavoie (d'office) 2. Mme Sylvie Blanchette (d'office)
Comité consultatif régional portant sur les services de garde	1. Mme Chantale Lavoie
Organisme des bassins versants du nord-est du Bas-Saint-Laurent	1. À déterminer

(\$) Payé par la MRC

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

Résolution CM 2024- 272**concernant la nomination des membres du comité consultatif agricole (CCA) :**

Sur une proposition de M. Patrick Fillion, appuyée par Mme Sylvie Blanchette, il est résolu de nommer les personnes suivantes sur le comité consultatif agricole de la MRC de La Matapédia pour 2 ans, à savoir :

M. Donald Bergeron
M. Gilbert Marquis
M. Carol Poitras
M. Bruno D'Astous

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

Résolution CM 2024-273**concernant la nomination des membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) :**

Sur une proposition de M. Martin Landry, appuyée par M. Marcel Belzile, il est résolu de nommer les personnes suivantes sur le comité consultatif d'urbanisme de la MRC de La Matapédia pour 2 ans, à savoir :

M. Jean-Côme Lévesque
M. Marc Dubé

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

Résolution CM 2024-274 concernant la nomination des membres de la Commission d'aménagement :

Sur une proposition de M. Jacques Pelletier, appuyée par M. Gilbert Marquis, il est résolu de nommer les personnes suivantes sur la Commission d'aménagement de la MRC de La Matapédia pour 1 an, à savoir :

- Siège 1 : M. Marcel Belzile
- Siège 2 : Mme Sylvie Blanchette
- Siège 3 : M. Martin Landry
- Siège 4 : M. Patrick Fillion
- Siège 5 : Mme Chantale Lavoie, préfète

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

11. CALENDRIER 2024 DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL DE LA MRC – DÉCISION

Résolution CM 2024-275 concernant le calendrier des séances pour 2025

Considérant que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Considérant que l'article 148 du *Code municipal du Québec* exige que le conseil d'une municipalité régionale de comté se réunisse en séance ordinaire au moins une fois tous les deux mois, dont une fois le quatrième mercredi de novembre;

Considérant que l'article 148.0.1 du *Code municipal du Québec* stipule que le contenu du calendrier doit faire l'objet d'un avis public;

En conséquence, sur une proposition de M. Sébastien Lévesque, appuyée par M. Gérard Grenier, il est résolu :

- D'adopter le calendrier suivant pour les séances ordinaires et rencontres de travail du conseil de la MRC de La Matapédia pour 2025.

Mercredi 15 janvier à 19h30 : séance ordinaire

Mercredi 15 janvier à 20h30 : rencontre de travail (si nécessaire)

Mercredi 5 février à 19h30 : rencontre de travail

Mercredi 12 février à 19h30 : séance ordinaire

Mercredi 5 mars à 19h30 : rencontre de travail

Mercredi 12 mars à 19h30 : séance ordinaire

Mercredi 2 avril à 19h30 : rencontre de travail

Mercredi 9 avril à 19h30 : séance ordinaire

Mercredi 7 mai à 19h30 : rencontre de travail

Mercredi 14 mai à 19h30 : séance ordinaire

Mercredi 4 juin à 19h30 : rencontre de travail

Mercredi 11 juin à 19h30 : séance ordinaire

Mercredi 2 juillet à 19h30 : séance ordinaire

Mercredi 2 juillet à 20h30 : rencontre de travail (si nécessaire)

Mercredi 3 septembre à 19h30 : rencontre de travail

Mercredi 4 septembre à 19h30 : séance ordinaire

Mercredi 8 octobre à 19h30 : rencontre de travail (orientations budgétaires)

Mercredi 15 octobre à 19h30 : séance ordinaire

Mercredi 12 novembre à 19h00 : séance ordinaire

Mercredi 12 novembre à 19h30 : rencontre de travail (budget)

Mercredi 19 novembre à 19h30 : rencontre de travail (budget)

Mercredi 26 novembre à 19h30 : séance ordinaire (adoption du budget)

Mercredi 10 décembre à 19h30 : séance ordinaire

- De publier un avis public présentant le calendrier des séances ordinaires.

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

12. DÉCLARATION D'INTÉRÊT PÉCUNIAIRE DE LA PRÉFÈTE – INFORMATION

Dépôt est fait de la déclaration d'intérêt pécuniaire de Mme Chantale Lavoie, préfète, auprès du greffier-trésorier.

13. GESTION FINANCIÈRE

13.1 Remboursement anticipé du règlement numéro 2013-09 décrétant une dépense et un emprunt pour financer l'acquisition par la MRC de La Matapédia d'une part indivise du parc éolien du Lac-Alfred – Décision (RETIRÉ)

13.2 Demande de report de l'aide financière accordée par le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) pour le projet d'aménagement d'une piste cyclable entre le Camping d'Amqui et le secteur Quatre-Vents – Décision

Résolution CM 2024-276 concernant une demande de report relative à l'aide financière accordée par le ministère des Transports et de la Mobilité durable dans le cadre du « Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (VÉLOCE III) – Volet 1 – Développement de la Route verte et de ses embranchements »

Considérant que la MRC de La Matapédia a mandaté la Véloroute Desjardins de La Matapédia afin de veiller à l'aménagement, l'exploitation, l'utilisation et l'entretien du tronçon matapédien de la Route verte, et ce en vertu d'un protocole d'entente signé le 28 juin 2006 ;

Considérant que la Véloroute Desjardins de La Matapédia compte effectuer l'aménagement d'une piste cyclable hors route située à Amqui reliant le camping au secteur aux Quatre-Vents, constituée principalement de criblure de pierre, et ce à titre d'amélioration du réseau cyclable actuel ;

Considérant qu'afin d'être en mesure de procéder à l'aménagement de la piste cyclable en question, une demande d'aide financière fut déposée par la MRC de La Matapédia auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable dans le cadre du « Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (VÉLOCE III) – Volet 1 – Développement de la Route verte et de ses embranchements » ;

Considérant qu'une aide financière de 89 239 \$ fut accordée le 27 mars 2024, représentant 50 % du coût net de réalisation des travaux d'aménagement de la piste cyclable en question ;

Considérant que les travaux d'aménagement de ladite piste cyclable qui devaient être réalisés d'ici le 31 mars 2025 ne pourront pas l'être à cette date;

Considérant que le montage financier du projet n'est pas encore complété et que les diverses autorisations requises n'ont pas encore été toutes obtenues afin que les travaux prévus au projet puissent être réalisés ;

Considérant que la MRC de La Matapédia est responsable du dépôt des demandes de subvention auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable au niveau du dossier de la Route verte.

En conséquence, sur une proposition de M. Patrick Fillion, appuyée par M. Jacques Pelletier, il est résolu que la MRC de La Matapédia demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable d'obtenir l'autorisation de prolonger jusqu'au 31 mars 2026 la période de réalisation des travaux d'aménagement du projet déposé dans le cadre de l'aide financière de 89 239 \$ octroyée dans le cadre du « Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (VÉLOCE III) – Volet 1 – Développement de la Route verte et de ses embranchements.

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

13.3 Budget 2025 de la Corporation de gestion du Parc régional de Val-d'Irène – Décision

Résolution CM 2024-277 concernant l'approbation du budget 2024-2025 de la Corporation de gestion du Parc régional de Val-d'Irène

Sur une proposition de M. Gilbert Marquis, appuyée par Mme Odile Roy, il est résolu que le conseil de la MRC de La Matapédia approuve le budget 2024-2025 de la Corporation de gestion du Parc régional de Val-d'Irène.

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

14. GESTION ADMINISTRATIVE

14.1 Composition du comité santé et sécurité – Décision

Résolution CM 2024-278 concernant des nominations sur le comité de santé et sécurité de la MRC

Considérant que depuis le 6 avril 2022, tous les établissements de 20 travailleuses et travailleurs ou plus qui n'ont pas de comité de santé et de sécurité formé en vertu de la *Loi sur la santé et la sécurité du travail* doivent former un comité de santé et de sécurité en vertu du régime intérimaire, comme le prévoit la *Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail* ;

Considérant que ce comité doit être composé de représentants des travailleurs et de l'employeur ;

En conséquence, sur une proposition de M. Nelson Pilote, appuyée par M. Sébastien Lévesque, il est résolu :

1. De nommer les personnes suivantes sur le comité en santé et sécurité de la MRC à titre de représentants de l'employeur, à savoir :
 - Mme Marie-Claude Mantha, conseillère en gestion des ressources humaines;
 - M. Mario Turbide, directeur du service de foresterie;
 - M. Joël Tremblay, directeur général et greffier-trésorier;
 - D'un représentant de l'employeur du comité en santé et sécurité incendie nommé par résolution du conseil de la MRC;
2. Que le nombre de représentants des travailleurs sur le comité en santé et sécurité soit établi à quatre (4) membres.

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

14.2 Poste de trésorière adjointe et directrice générale adjointe – Décision

Résolution CM 2024-279 concernant la nomination de Mme Lise Tremblay à titre de trésorière adjointe et directrice générale adjointe à la MRC de La Matapédia

Considérant le départ à la retraite de l'employée #01-0022 à compter du 25 avril 2025 ;

Considérant la création du poste de trésorière adjointe et directrice générale adjointe et l'adoption de l'organigramme révisé du service d'administration ;

Considérant l'adoption la nouvelle échelle salariale pour le poste de trésorière adjointe et directrice générale adjointe ;

Considérant l'affichage à l'interne du poste de trésorière adjointe et directrice générale adjointe selon les dispositions de la politique de relations de travail des employés cadres ;

Considérant la recommandation du comité de sélection dans le cadre de processus de dotation pour le poste de trésorière adjointe et directrice générale adjointe.

En conséquence, sur une proposition de M. Marcel Belzile, appuyée par M. Jean-Paul Bélanger, il est résolu :

1. De procéder à la nomination de Mme Lise Tremblay à titre de trésorière adjointe et directrice générale adjointe de la MRC de La Matapédia ;
2. Que les conditions de travail soient les suivantes :
 - Poste cadre permanent ;
 - Salaire : Échelon 3 de la grille salariale de trésorière adjointe et directrice générale adjointe ;
 - Entrée en fonction : 16 mars 2025 ;
 - Les autres conditions de travail sont celles prévues à la *Politique de relations de travail des employés cadres de la MRC de La Matapédia*.

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

14.3 Affichage du poste de technicien comptable – Décision

Résolution CM 2024-280 concernant un affichage pour le poste de technicien(ne) comptable au service d'administration

Considérant la nomination de Mme Lise Tremblay à titre de trésorière adjointe et de directrice générale adjointe et dont l'entrée en fonction est prévue le 26 mars 2025 ;

Considérant que cette nomination fait en sorte que le poste de technicien(ne) comptable deviendra vacant à compter du 26 mars 2025.

En conséquence, sur une proposition de M. Gérard Grenier, appuyée par M. Jacques Pelletier, il est résolu que le conseil de la MRC :

1. Procède à un affichage interne et externe simultanément pour le poste de technicien(ne) comptable selon les dispositions de la politique de relations de travail des employés réguliers ;
2. Autorise M. Joël Tremblay, directeur général et greffier-trésorier, à nommer un comité de sélection pour cet affichage, lequel comité déposera sa recommandation au comité administratif de la MRC lors d'une prochaine séance.

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

14.4 Renouvellement du contrat de PG Solutions – Décision

Résolution CM 2024-281 concernant le renouvellement des contrats avec PG Solutions et une autorisation de paiement (factures CESA58153 et CESA59927)

Considérant que les contrats de service avec PG Solutions doivent être renouvelés pour l'année 2025 concernant notamment les licences et les entretiens relatifs aux services tels les comptes fournisseurs, la taxation, la gestion des baux, le budget et les états financiers ainsi que les logiciels rattachés à l'évaluation municipale.

En conséquence, sur une proposition de M. Jacques Pelletier, appuyée par M. Martin Carrier, il est résolu :

1. D'autoriser le renouvellement des contrats avec PG Solutions pour lesdits services ;
2. D'autoriser le paiement des factures CESA58153 et CESA59927 pour des montants respectifs de 42 357.94 \$ taxes incluses et 14 254.94 \$ taxes incluses et ;
3. D'autoriser M. Joël Tremblay, directeur général et greffier-trésorier, à signer les documents en lien avec cette transaction.

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

14.5 Règlement 2024-11 abrogeant différents règlements de la MRC de La Matapédia – Avis de motion, dépôt et présentation

Avis de motion CM 2024-282 concernant le règlement numéro 2024-11 abrogeant différents règlements de la MRC de La Matapédia

Avis de motion est donné par M. Martin Landry à l'effet que le règlement numéro 2024-11 abrogeant différents règlements de la MRC de La Matapédia soit adopté à une séance ultérieure du conseil de la MRC. Un projet de règlement est présenté et déposé séance tenante par M. Martin Landry.

15. CORRESPONDANCE

La correspondance a été déposée sur les tablettes des membres du conseil.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune question n'est adressée par l'assistance.

17. AUTRES SUJETS

17.1 Prochaine rencontre – Séance ordinaire le 11 décembre 2024 à 19 h 30

Le conseil tiendra sa prochaine rencontre ordinaire le mercredi 11 décembre 2024 à compter de 19 h 30.

17.2 Facturation aux municipalités desservies par les services de la Sûreté du Québec – Décision

Résolution CM 2024-283 concernant la facturation aux municipalités desservies par les services de la Sûreté du Québec

Considérant que les municipalités desservies par la Sûreté du Québec viennent de recevoir leur facture pour l'année 2025;

Considérant que la moyenne des augmentations annoncées s'établit à 6,47 %, mais que les hausses pour plusieurs municipalités sont beaucoup plus importantes, voire considérables;

Considérant que la facture 2025 marque la fin de la période transitoire pour mener à un partage de 50-50 de la facture pour les services de la Sûreté du Québec, entre le Gouvernement et les municipalités. Une période caractérisée par l'établissement d'un plafond d'augmentation à 7 % et d'un plancher à 2 %;

Considérant que lors des négociations de la nouvelle formule en 2019, les autorités du ministère de la Sécurité publique avaient assuré à ses partenaires municipaux que les augmentations seraient d'environ 3 % par année une fois la période transitoire terminée et que cette formule mettrait le monde municipal à l'abri de hausses de la nature de celles qui sont annoncées en 2025;

Considérant que le taux d'inflation est maintenant de moins de 2 %;

- Considérant que les médias ont récemment fait état de la gestion du temps supplémentaire des policiers dans les régions, qui occasionne une pression importante sur le coût global du service de la Sûreté du Québec facturé aux municipalités;
- Considérant les questions légitimes de plusieurs élus concernant l'impact réel du nombre de postes de policiers non comblés et du recours important au temps supplémentaire alors qu'un service de police efficace demande de la stabilité et une présence communautaire développée de longue haleine;
- Considérant la hausse inconsidérée des coûts de la Sûreté du Québec et leur impact sur la facture imposée aux municipalités;
- Considérant que le monde municipal n'est pas impliqué dans la détermination des conditions de travail des policiers et la gestion de la Sûreté du Québec;
- Considérant que le montant total facturé aux municipalités pour 2025 s'élève à plus de 444,8 M\$, un montant considérable qui devrait donner aux municipalités un droit de regard sur la gestion de ces services.

En conséquence, sur une proposition de M. Patrick Fillion, appuyée par M. Georges Guénard, il est résolu que la MRC de La Matapédia demande au ministre de la Sécurité publique, M. François Bonnardel :

- De mandater une firme externe pour analyser la gestion de la Sûreté du Québec à l'instar de la démarche effectuée auprès des sociétés municipales de transport et qui a permis d'identifier des pistes de solutions pour économiser plusieurs centaines de millions de dollars;
- De conserver un plafond et un plancher pour l'augmentation des factures dans la formule permanente comme dans la formule transitoire tant que l'analyse n'aura pas permis d'identifier des moyens pour contrôler la hausse inconsidérée du coût des services de la Sûreté du Québec.
- Que copie de cette résolution soit transmise au ministre de la Sécurité publique, M. François Bonnardel, au député de la circonscription de Matane-Matapédia, M. Pascal Bérubé, à la ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent, Mme Maïté Blanchette Vézina, à la directrice générale de la Sûreté du Québec, Mme Johanne Beausoleil, et au président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), M. Jacques Demers.

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

17.3 Avis de la MRC – Consultation publique du Centre de services scolaire des Monts-et-Marées – Décision

Résolution CM 2024-284 **concernant l'avis de la MRC de La Matapédia quant aux consultations du Centre de services scolaire des Monts-et-Marées relatives à l'avenir d'écoles du territoire matapédien**

- Considérant que les élus matapédiens croient fermement en la nécessité d'impliquer les communautés (notamment par ses représentants élus) dans les décisions importantes concernant le Centre de services scolaire des Monts-et-Marées (CSSMM);
- Considérant que les élus considèrent être des partenaires du monde scolaire et qu'ils auraient ainsi souhaité pouvoir participer en amont à des discussions touchant la réalité du CSSMM ce qui aurait pu éviter l'amorce du processus de consultation publique actuel;
- Considérant qu'il est primordial que la transparence et la participation citoyenne soient à la base d'un tel processus de décision;
- Considérant l'importance de l'éducation et des institutions d'enseignement dans nos milieux;
- Considérant que le monde municipal doit être interpellé en amont des discussions en tant que partenaire,
- Considérant qu'une consultation publique doit permettre de recueillir des avis diversifiés et éclairés dans une période suffisante d'information, de questionnements et de discussions sur la proposition apportée;
- Considérant que les décisions qui seront prises par le conseil d'administration sont importantes notamment concernant la fermeture de l'école de Saint-Vianney,
- Considérant que les documents déposés pour justifier chacune des propositions et les impacts attendus suscitent plus de questions auprès des élus qu'ils apportent d'éléments de compréhension ou d'argumentaire en appui avec la proposition de fusion ou de fermeture;
- Considérant que des fusions ou des fermetures ne peuvent à elles seules régler les problématiques de main-d'œuvre et de désuétude des bâtiments qui sont, nous dit-on, à l'origine des modifications souhaitées;
- Considérant que les municipalités désirent être des partenaires locaux sur des enjeux qui menacent ou déstabilisent leur communauté et la desserte de services de proximité;

Considérant que malgré les quelques rencontres d'information entre des élus et la direction du CSSMM plusieurs questions demeurent.

Sur une proposition de M. Martin Carrier, appuyée par M. Gérard Grenier, il est résolu que le conseil de la MRC de La Matapédia :

- Signifie son désaccord sur les propositions de regroupement des conseils d'établissement et de la fermeture de l'école Saint-Vianney ;
- Demande au CSSMM de suspendre l'exercice de consultation publique en cours afin de permettre de tenir des rencontres de discussion et de concertation avec les élus des municipalités concernées et de déterminer conjointement des solutions porteuses d'avenir en respect des rôles, mandats et responsabilités de chacun et visant la pérennité des services éducatifs dans les contextes social, économique, démographique et financier actuels.

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

18. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution CM 2024-285 concernant la levée de la séance

Sur proposition de M. Marcel Belzile, appuyée par M. Jean-Paul Bélanger, il est résolu de lever la séance à 22 h 08.

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

Chantale Lavoie, préfète

Pascal St-Amand, greffier adjoint